

## **Vous emménagez**

Quelles démarches effectuées avant de vous installer ?

## Première question à vous poser :

Est-ce que la RESE gère les services d'eau sur la commune où vous emménagez ?

<u>Je cherche l'agence qui gère les services d'eau sur ma commune.</u>

Téléchargez le formulaire « Changement de locataire ou de propriétaire », complétez-le et renvoyez-le à l'agence locale RESE du secteur. Nous vous ferons parvenir un contrat d'abonnement à signer.



## **RESE**

131 cours Genêt - CS 30551 17119 SAINTES Cedex Tél. Siège : 05 46 90 05 05 Tél. Service Clients :

05 46 72 17 17